



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal 26 Avril 2014
COMPTE RENDU**

L'an deux mil quatorze et le 26 avril à 10h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée le 23 avril 2014.

Etaient présents : MM SIMON Stéphane, KOSKAS Yves, AVIAT Emmanuel, COSTES Thibault, HARLAL Fabrice et PEYRAUD Xavier.

Mesdames BOMY Sylvie, BONÉ Henriette, DELONCA Hélène,

Absents : Mesdames BASSOUA Françoise et GOLDANIGA Danielle

A donné procuration Madame BASSOUA Françoise à Madame BONÉ Henriette

Secrétaire : Madame BOMY Sylvie

Ordre du jour porté sur la convocation du 14 avril 2014

1. Finances ;
2. Participation aux frais de scolarité de l'OGEC SAINT GENIES pour l'année scolaire 2013-2014 ;
3. Questions diverses.

1^{ère} partie : dossiers présentés

1. Finances

- A. Budget communal pour l'année 2014, m14
- Vote des taux d'imposition

Le Maire indique au conseil Municipal que la date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 30 avril lors des années de renouvellement de l'organe délibérant de la Commune.

L'état de notification n° 1 259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2014 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2014 des quatre taxes directes locales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 102 000€ ;
Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2013 :

- Taxe d'habitation = 10,30 %
- Foncier bâti = 14,78 %
- Foncier non bâti = 66,88 %

Monsieur le Maire propose de rehausser légèrement les taux d'imposition

- Taxe d'habitation = 10,40 %
- Foncier bâti = 14,9 %
- Foncier non bâti = 67,4 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De mettre en place les taux d'imposition suivants
- Taxe d'habitation = 10,40 %
- Foncier bâti = 14,9 %
- Foncier non bâti = 67,4 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du

bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2014, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.0236 %.

- Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

➤ Vote du budget communal 2014, M14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes lignes budgétaires tant en dépenses qu'en recettes sur la partie fonctionnement et investissement.

Monsieur le Maire indique que des efforts financiers doivent être réalisés cette année, au vu de la situation économique tendue, surtout en terme de dépenses de fonctionnement à caractère général.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 359 620 €

Dépenses et recettes d'investissement : 262 000 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	359 620 €	359 620 €
Section d'investissement	262 000 €	262 000 €
TOTAL	621 620 €	621 0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et une voix d'abstention, décide :

D'approuver le budget primitif communal, M14, pour l'année 2014, comme il est indiqué ci-dessus.

➤ Vote du budget annexe CCAS pour l'année 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes lignes budgétaires tant en dépenses qu'en recettes sur la partie fonctionnement.

Ce budget ne présente aucune modification par rapport à l'année 2013.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1570 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1570 €	1570 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	1570	1570

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget du CCAS pour l'année 2014, comme il est indiqué ci-dessus.

➤ Vote du budget annexe eau et assainissement, M49, pour l'année 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes lignes budgétaires tant en dépenses qu'en recettes sur la partie fonctionnement et investissement.

Dépenses et recettes d'exploitation : 126 000 €

Dépenses et recettes d'investissement : 195 800 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	126 000 €	126 000 €
Section d'investissement	195 800 €	195 800 €
TOTAL	322 400 €	322 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget annexe pour l'eau et l'assainissement, M49, pour l'année 2014, comme il est indiqué ci-dessus.

2. Participation aux frais de scolarité pour l'OGEC SAINT GENIES pour l'année scolaire 2013-2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de participation aux frais de scolarité de la part de l'OGEC SAINT GENIES est parvenue à la mairie le 07 avril 2014.

La participation demandée s'élève à 563€.

Il est indiqué qu'un enfant domicilié à PUECHABON est scolarisé à l'OGEC SAINT GENIES.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'accorder une participation pour frais de scolarité d'un montant de 563€ à l'OGEC SAINT GENIES ;
- De mettre en débat le fait que la Commune de PUECHABON souhaite ou non payer les frais de scolarité des élèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans des écoles privées. Ce débat devra avoir lieu avant l'année prochaine ou en début d'année 2015 afin de prévoir cette somme au budget 2015.
- D'inscrire cette somme au budget communal 2014.

2^{ème} Partie Questions diverses

- Xavier PEYRAUD souhaiterait que lors d'un prochain soit mis à l'ordre du jour l'annulation de l'Arrêté « jeu de ballon »
Stéphane SIMON répond qu'il va vérifier auprès de la Sous préfecture son existence et qu'il procédera ensuite à l'annulation par simple arrêté. Il tiendra informés les élus.
- Affaire « Yourtes »: en l'absence d'informations fiables et dans l'attente de trouver dans les dossiers, l'état d'avancement de cette affaire, Stéphane SIMON propose de revoir cette question plus tard.
- Hélène DELONCA informe les élus de l'organisation d'une journée VTT le 8 juin. Dans le cadre du Réseau Vert en partenariat avec le CG34, cette manifestation baptisée « Les Drailhes » propose 4 randonnées de niveaux de difficulté différente. Les circuits font une boucle au départ de Pont du diable et passent sur la commune de Puechabon.
Les moyens de secours sont importants et vont au delà des exigences réglementaires.
La participation est de 7-8 euros et il est fait appel à des bénévoles.

La séance a été levée à 12 h.

Le Maire,

SIMON Stéphane